

1er Comité technique du Réseau d'Observation de la consommation des espaces en région (ROCER)



Jeudi 10 novembre
2016



Ordre DU JOUR

1. **Présentation du ROCER et explicitation de la démarche d'observation régionale de la consommation d'espace ;**
2. **Présentation des groupes de travail "Occupation du sol" et "ZAE" en lien avec le réseau et en coopération avec IDéOBFC (nouvelle appellation de GéoBourgogne);**
3. **Présentation de la transformation de l'EPF du Doubs interdépartemental en EPF Doubs BFC par Charles Mougeot, directeur de l'EPF du Doubs Interdépartemental (extensions aux territoires bourguignons, cadre d'intervention, conditions d'adhésion, exemples...);**
4. **Préparation du plan d'action 2017 du ROCER, points d'actualité et perspectives.**



1 - Présentation du ROCER et explicitation de la démarche d'observation régionale de la

1.1 – Origine de la démarche

1.2 – Contexte législatif

1.3 – Initiatives locales

1.4 – Concertation des acteurs

1.5 – Mise en place du ROCER en Bourgogne-Franche-Comté

1.6 – Finalités et objectifs stratégiques

1.7 – Objectifs opérationnels

1.8 – Gouvernance

1.9 – Partenariats

1.10 - Evaluation et suivi



1.1 - Origine de la démarche

- **Organisation d'un colloque en Franche-Comté co-organisé par l'Etat et la Région « La politique foncière clef du dynamisme des territoires francs-comtois » le 5 novembre 2014 à Besançon**



Mise en place d'un groupe de travail sur l'observation de la consommation des espaces

- **Etude de faisabilité d'un observatoire régional de la consommation des espaces en Franche-Comté confiée en 2015 au CEREMA. 4 objectifs prioritaires se sont dégagés :**
 - Mettre à disposition des données
 - Partager et coordonner l'existant
 - Créer ensemble (MOS commun, une méthode, des indicateurs ...)
 - Sensibiliser les acteurs

1.2 - CONTEXTE LEGISLATIF

Le Cadre législatif invite à la création d'un observatoire de la consommation des espaces co-piloté par l'Etat et la Région.

- Loi Grenelle 2 introduit l'enjeu de lutte contre l'étalement urbain en portant le principe d'une « utilisation économe de l'espace »;
- Loi Alur prévoit que les documents de planification doivent comporter une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers;
- Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 27 octobre 2014 prévoit la mise en place d'observatoire régionaux;
- Loi NOTRe introduit la notion de gestion économe de l'espace dans les SRADDET que les Régions doivent élaborer



1.3 - Initiatives locales

Le foisonnement d'initiatives locales invite à la création d'un lieu d'échange et de partage autour de la question de la consommation des espaces.

- Des observatoires infra-régionaux ont été mis en place ou sont en projet
- Des modèles d'occupation du sol (MOS) sont développés par les acteurs locaux pour leurs besoins d'observation
- Des études ou données sont produites sur la consommation des espaces

1.4 - CONCERTATION DES ACTEURS

Journée de concertation Bourgogne-Franche-Comté « Vers un observatoire régional de la consommation des espaces » le 31 mars 2016 à Dijon. Les acteurs présents ont exprimé le besoin de :

- mise en réseau des acteurs, en vue de construire des méthodes d'analyse et un outil d'aide à la décision;
- mise à disposition de ces méthodes et données;
- accompagnement des acteurs (y compris formations).



1.5 – Mise en place Du rocer en bourgogne-franche-comte

L'Etat (DREAL et DRAAF) et la Région ont décidé de mettre en place le Réseau d'Observation de la Consommation des Espaces en Région (ROCER).

Une convention régissant les missions, le fonctionnement et les activités du ROCER sera prochainement signée entre les deux parties :

- CAR du 15.12.16 pour l'Etat ?
- AP du 16.12.16 pour la Région



1.6 – FINALITES ET OBJECTIFS STRATEGIQUES

5 grands **objectifs stratégiques** :

- **Développer / partager** la connaissance sur l'occupation des espaces en région ;
- **Coordonner** les démarches régionales et infra-régionales ;
- **Inform**er, mobiliser, **sensibiliser** les acteurs ;
- Alimenter les stratégies des différents acteurs et la déclinaison des politiques publiques ;
- Rôle de **mise en réseau** mais n'a pas vocation à se substituer aux observatoires départementaux

1.7 –OBJECTIFS opérationnels

Déclinaison en **objectifs opérationnels** :

- **Favoriser l'accès aux données** adaptées à l'observation des phénomènes (données de base, cadre méthodologique, référentiel régional) : rôle des groupes de travail ;
- **Faciliter** la production **d'analyses partagées** (interaction entre observatoires locaux et ROCER)
- Mettre en place un **centre de ressource** (mise en ligne d'information, formations, échanges)
- Sensibiliser / **diffuser** la connaissance (séminaire annuel)
- Fournir des **outils pédagogiques** (diffusion de supports à destination des acteurs de l'aménagement)

1.8 – gouvernance

- **Comité de pilotage** État (DREAL – DRAAF) / Région
- **Comité technique** plus largement ouvert (DREAL, DRAAF, Région, DDTs, observatoires départementaux, EPF, agences d'urbanisme, PNR, laboratoire Théma, CEREMA, IDéO BFC). Attentes : s'assurer de la mise en œuvre des objectifs opérationnels, préparer le plan d'action à venir, suivre l'action des groupes de travail.
- **Parties prenantes** : tous les acteurs de l'aménagement du territoire, tous les partenaires susceptibles d'être intéressés ou de contribuer.

Le séminaire annuel fait le lien entre parties prenantes et comités technique / pilotage

1.9 – PARTENARIATS

Les partenaires privilégiés :

- Contribution importante et attendue des **agences d'urbanisme**
- **IDÉO BFC** : utilisation de la structure déjà constituée et identifiée, co-animation du GT OCSOL
- **CEREMA** : participation à des observatoires locaux (Doubs, Jura), connaissance hors région, possibilité d'intervention pour des études ou analyses notamment au sein des groupes de travail



1.10 – EVALUATION ET SUIVI

- **Bilan annuel**
- **Plan d'action annualisé, validation côté État et Région**
- **Évaluation à trois ans (auprès des parties prenantes)**



2 – Présentation des groupes de travail "Occupation du sol" et "ZAE"

Groupe ZAE :

- Chronologiquement antérieur au ROCER
- Animation IDÉO BFC / ARD et co-animateur à venir
- Créé à la demande des acteurs
- Proximité de fait entre les sujets ZAE et occupation du sol => volonté de relier ces deux groupes et de les faire communiquer
- Objectif : déterminer un tronc minimaliste commun de données sur les ZAE

Groupe OCSOL :

- Première émanation du ROCER, première réunion le 27/09 sur la base des besoins remontés lors du séminaire du 31/03
- Pilotage ROCER
- Animation DREAL / Conseil Régional / Idéo BFC
- Objectifs :
 - préciser les données de base nécessaires ;
 - créer un cadre régional méthodologique (unifié) permettant par la suite à chaque territoire de mettre en place son propre MOS

1.10 – EVALUATION ET SUIVI

- **Bilan annuel**
- **Plan d'action annualisé, validation côté État et Région**
- **Évaluation à trois ans (auprès des parties prenantes)**

